

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
Commune de Margerie-Chantagret

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20
NOVEMBRE 2025**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	13
Absents	5
Pouvoir	4

L'an deux mil vingt cinq,
Le vingt novembre à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de
Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 14 novembre 2025
Date d'affichage : 14 novembre 2025

Présents : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET Monique- BARRET Philippe – MORIN Roger – BUTIN Isabelle – DEVIDAL Laure – DEVIDAL Patrice -

Absents excusés : PERAT Jean-Claude – BERTOLINI Caroline – BESSON Peggy – PEYRARD Catherine – CHASSAGNEUX Nicolas

Pouvoirs : PERAT JC donne pouvoir à FAYE Eric

BERTOLINI Caroline donne pouvoir à BARRET Philippe

BESSON Peggy donne pouvoir à BUTIN Isabelle

PEYRARD Catherine donne pouvoir à MORIN Roger

Secrétaire : FAYE Eric

Ordre du jour :

- Nouvelle convention pour la fourrière animale
- Demande de subventions pour la rénovation des appartements de l'ancienne école
- Demande de subventions fonds de soutien LFA (enveloppe N°3)
- Convention de scolarisation entre les communes de Montbrison et Margerie
- Renouvellement de l'adhésion au contrat de protection juridique de l'AMF 42
- Renouvellement du contrat de Michael MIALON
- Régularisation de la situation administrative de Corinne MONDON

QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 23 octobre 2025 est approuvé avec 9 « pour » 1 « abstention » et 3 « contre ».

**OBJET : Fond de soutien LFA – Enveloppe N°3
pour le financement de « l’ îlot Chantegrillon »**

DEL 48-2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu l’arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le Règlement d’attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2026,

Considérant que la commune de Margerie-Chantagret souhaite acquérir et rénover « l’îlot Chantegrillon » à Margerie-Chantagret et que ce projet est éligible à l’attribution d’un fonds de soutien au titre de l’enveloppe mise en place par LFA , il est envisagé de solliciter l’attribution d’un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de soutien demandé n’excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel,

**Oui l’exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :**

Sollicite un fonds de soutien à Loire Forez agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux (**enveloppe n°3**) en vue de participer au financement de « l’achat et la rénovation de l’îlot chantegrillon », à hauteur de 77 607 €.

Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

OBJET : Convention de transport service fourrière animale

DEL 49-2025

Mr le Maire explique au conseil municipal que la convention de fourrière intercommunale a pris fin le 31 octobre 2025.

Nous devons donc signer une nouvelle convention avec un nouveau prestataire : « Domaine du Bost de Mornand-en-Forez » représentée par Mr Quentin DUCLOS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

➤ AUTORISE le maire à signer la convention avec le domaine du Bost

OBJET : demande de subventions pour la rénovation des appartements de l'ancienne école

N°50-2025

Afin de financer en partie les 2 logements à rénover de l'ancienne école, nous allons demander quelques subventions ou fond de concours :

- Subvention état (fond vert)
- Subvention du SIEL (fond de concours révolution)
- Subvention de LFA (fond de concours cercle vertueux)
- Subvention de LFA (fond de concours PLH)

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à demander ces subventions et fonds de concours et à signer tous les documents s'y rapportant.

OBJET : Convention de scolarisation entre les communes de Montbrison et Margerie-Chantagret

N°51-2025

Mr le Maire explique que pour les enfants de Margerie qui sont scolarisés à Montbrison, (actuellement un enfant) il est nécessaire de signer une convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

OBJET : Renouvellement de l'adhésion au contrat de protection juridique de l'AMF42

N°52-2025

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42) propose à ses adhérents un contrat groupe « protection juridique » auprès de GROUPAMA qui prend fin au 31 décembre 2025. Une consultation a été lancée . Seul GROUPAMA s'est positionné.

La commune de MARGERIE-CHANTAGRET était adhérente au contrat proposé par l'AMF42 auprès de GROUPAMA. Afin d'assurer la continuité de ce contrat, la collectivité doit souscrire au nouveau contrat que l'AMF42 propose au 1^{er} janvier 2026 auprès de GROUPAMA.

La cotisation est déterminée pour les communes en fonction de leur nombre d'habitants, soit pour notre commune la somme de 293.04 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Margerie-Chantagret, à compter du 1^{er} janvier 2026 au contrat « Protection Juridique » de Groupama porté par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI de la Loire (AMF42)
- AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et création de l'emploi de Mr Michael MIALON sur ce poste

DEL 53-2025

Mr Michael MIALON a été recruté en CDD, à temps complet (35 h hebdomadaire) en tant qu'employé communal le 2 juin 2025. Son contrat CDD arrive à échéance et il faut donc le renouveler.

Une saisine a été effectuée le 10 novembre 2025 auprès du Centre de Gestion comme suit :

- Suppression de l'ancien poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Crédit : Création du nouveau poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la suppression de l'ancien poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- la création du nouveau poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- que Mr Michael MIALON occupera ce poste, en contrat CDD, à partir du 1^{er} décembre 2025 et pour une durée de 3 ans.
- qu'il sera payé sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, échelon 8, à partir du 1^{er} décembre 2025.
- donne le pouvoir au maire pour signer le nouveau contrat CDD.

OBJET : Régularisation de la situation administrative de Mme MONDON Corinne avec suppression de l'ancien poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et création du nouveau poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe avec effet rétroactif au 01/09/2022

DEL 54-2025

En janvier 2022, le CDG nous avait proposé un avancement de grade pour Mme MONDON Corinne à partir du 1^{er} septembre 2022.

Le dossier était passé au comité technique intercommunal (dossier N°2022-03-18/90) du centre de gestion.

Le CDG avait émis un avis favorable le 22 février 2022 et nous avons omis de faire la délibération correspondant à ce dossier. Cependant Mme MONDON a bien été payée sur son nouveau grade à partir du 1^{er} septembre 2022.

Nous devons donc régulariser la situation, avec effet rétroactif au 01/09/2022.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la saisine effectuée auprès du comité technique paritaire pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Valide la saisine effectuée auprès du comité technique paritaire pour la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Accepte l'avancement de grade de Mme MONDON Corinne au 01/09/2022
- Dit que les crédits sont prévus au budget
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

OBJET : Questions diverses

➤ **Droit de préemption :**

Le conseil municipal ne souhaite pas utiliser son droit de préemption pour les 2 dossiers présentés.

➤ **Fête des vacances de Noël :**

Elle aura lieu le vendredi 19 décembre.

➤ **Fête de fin d'année pour le personnel**

Elle aura lieu le vendredi 12 décembre.

➤ **Borne de recharge électrique :**

La borne de recharge électrique sera installée sur la place de l'église dans les semaines à venir.

<i>Délibération</i>	<i>Objet</i>
48	<i>Demande de subventions fond de soutien LFA enveloppe N°3</i>
49	<i>Nouvelle convention pour la fourrière animale</i>
50	<i>Demande de subventions pour la rénovation des appartements de l'ancienne école</i>
51	<i>Convention de scolarisation entre les communes de Montbrison et Margerie-Chantagret</i>
52	<i>Renouvellement de l'adhésion au contrat de protection juridique de l'AMF 42</i>
53	<i>Création du poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et création de l'emploi de Mr Michael MIALON sur ce poste</i>
54	<i>Régularisation de la situation administrative de Corinne MONDON</i>

<i>Le Maire Mr BONCOMPAIN Georges</i>	
<i>Le secrétaire Eric FAYE</i>	